

Mise en ligne : 9 décembre 2022.  
Dernière modification : 12 décembre 2022.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## GISEMENTS AURIFÈRES D'ANASAHA (Madagascar) Exploitations aurifères

Création du Syndicat lyonnais d'exploration de Madagascar  
[www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Synd.\\_Lyon.\\_Madag\\_1898-1907.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Synd._Lyon._Madag_1898-1907.pdf)

S.A., septembre 1897, au capital de 200.000 francs.

César BOUVIER, président

Ancien agent de change à Lyon.  
Commissaire aux comptes de la Compagnie lyonnaise d'explorations et de banque :  
[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Lyonnaise\\_exploration\\_et\\_etudes.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Lyonnaise_exploration_et_etudes.pdf)  
Souvent associé avec Lucien Boussand avec lequel il se retrouve aux Tramways électriques de Roanne (commissaire aux comptes), aux Charbonnages d'Urikany (Hongrie), au Syndicat lyonnais d'exploration de Madagascar, puis au Syndicat lyonnais de Madagascar.

### AVIS DU SERVICE DES MINES (*Le Journal officiel de Madagascar*, 25 octobre 1898)

Le chef du service des mines a l'honneur de porter à la connaissance du public que, par mutation ayant reçu l'approbation du gouverneur général en date du 13 octobre 1898, le « Syndicat lyonnais d'exploration à Madagascar » a cédé à la « Société des gisements aurifères d'Anasaha » la concession dite « Anasaha », située dans le district d'Ambohimandroso, province du Betsiléo, concession qui avait été accordée au Syndicat lyonnais d'exploration à Madagascar par arrêté du gouverneur général n° 1412. en date du 27 janvier 1898.

### TERRITOIRES CIVILS (*Le Journal officiel de Madagascar*, 27 avril 1901)

M. le capitaine commandant le district de Beforona a communiqué les renseignements suivants sur la situation politique et administrative de sa circonscription pendant le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année 1901.

I. — Situation politique. — État d'esprit des indigènes. — Sécurité. — Police générale. — La situation politique est caractérisée par une tranquillité des plus profondes. En un mot, le district est en bonne voie de progrès.

Un fait important à signaler est que, depuis un mois, les Betsimisaraka commencent à venir offrir leurs services à l'agent de la société d'Anasaha. C'est là un excellent symptôme. Jusqu'à ces temps derniers, la société, dont l'administrateur délégué est M. Boussand, n'employait comme ouvriers que des Hova et des Antaimorona, qu'elle a du licencier, ces derniers exigeant une surveillance des plus actives et ne produisant pas un travail proportionné aux salaires qui leur étaient donnés.

Les Antaimorona ont donc été remplacés par cent dix Betsimisaraka du district de Beforona, qui se sont spontanément engagés pour effectuer des transports et travailler à l'extraction de l'or.

La sécurité, partout complète, est assurée dans le district par les postes de gendarmerie de Beforona, d'Ampasimazava, d'Ampasimbe et d'Anevoka.

Des réunions mensuelles ont lieu au chef-lieu du district ; elles ont pour but de mieux apprendre à connaître les fonctionnaires indigènes, de leur transmettre directement les ordres de l'autorité et, surtout, de parfaire leur éducation administrative.

---

VOYAGE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL  
Visite à la concession de M. Boussand  
(*Le Journal officiel de Madagascar*, 1<sup>er</sup> juin 1901)

Le gouverneur général s'est arrêté, en descendant à Tamatave, à la concession aurifère et agricole de M. Boussand, située au nord de la route, à environ 2 kilomètres des villages de Benandrambo et Ampasimbe.

Cette visite présentait un intérêt tout spécial.

M. Boussand a pris, en effet, dans cette région, une initiative qu'on ne saurait trop souhaiter de voir imiter ailleurs et qui a consisté à donner, dès le début, à son entreprise, le double caractère d'une affaire minière reposant sur l'emploi de procédés industriels modernes, et d'une œuvre de colonisation agricole mettant en valeur le pays et utilisant les aptitudes très réelles du sol à certaines cultures spéciales.

La découverte de l'or dans la région de Belanitra est due à M. Meurs ; elle remonte au mois d'août 1900, c'est-à-dire à moins d'un an. Jusqu'alors, ces gisements étaient restés vierges et complètement ignorés des indigènes et des prospecteurs européens. Les formations alluvionnaires, réparties dans de nombreuses cuvettes, proviennent de la désagrégation de veinules quartzées aurifères disséminées dans un massif de micaschistes, traversé lui-même de nombreux dykes de dolérites. Parmi les cours d'eau qui arrosent cette région, la vallée de l'Ambatomiaina est la seule exploitée.

Les teneurs y sont très variables et oscillent entre un gramme cinquante et trois grammes cinquante au mètre cube. En quelques points isolés cependant, on a obtenu des richesses beaucoup plus grandes, qui ont atteint jusqu'à dix et quinze grammes. L'exploitation se fait en partie à la battée, suivant l'ancienne coutume indigène, mais, ajoutons de suite, que l'emploi de cette méthode se restreint de plus en plus et tend à se limiter aux seules prospections. M. Boussand a introduit sur ses chantiers l'emploi des *sluices*, c'est-à-dire d'un procédé moderne et véritablement industriel, depuis longtemps en usage dans les pays de grande production aurifère, mais dont l'utilisation à Madagascar n'avait pu, pour diverses raisons, réussir jusqu'à ce jour. Les *sluices* employés à Belanitra sont de deux modèles : 1° les *sluices* à mercure du type employé à la Guyane, d'un maniement assez délicat, principalement pour éviter les pertes de mercure. Ils peuvent traiter de 15 à 18 mètres cubes par jour avec huit ouvriers ; 2° les *sluices* à taquets, auxquels M. Boussand donne aujourd'hui la préférence et qui nécessitent vingt hommes pour le traitement journalier de 30 à 40 mètres cubes. Le fonctionnement normal de ces appareils et la teneur rencontrée jusqu'à ce jour assureraient des rendements avantageux et durables, si la main-d'œuvre nécessaire

pouvait être recrutée aisément dans le pays, mais là comme en d'autres points de la Colonie, l'habitude du travail, et surtout d'un travail régulier, n'a pas encore suffisamment progressé dans la population indigène pour que les colons industriels et agricoles puissent fonder sur son emploi des prévisions certaines. Le Betsimisaraka, notamment, est encore très réfractaire aux engagements, même lorsqu'il est assuré, comme c'est cas pour la concession de Belanitra, de salaires effectifs, réguliers et rémunérateurs. Malgré ces difficultés qui, il faut le reconnaître, ont plutôt une tendance à s'atténuer en ce moment, M. Boussand a réussi à engager environ deux cents Betsimisaraka, tous habitants des villages voisins des gisements. Ils assurent dans la mesure du possible le service des chantiers ; M. Boussand compte, d'ailleurs, les renforcer par les travailleurs asiatiques prochainement attendus à Tamatave et dont il se propose de demander un certain nombre à la Colonie pour assurer la marche régulière de son exploitation. Il n'est pas hors de propos de rappeler à ce sujet que si les travailleurs chinois ou hindous se paient plus cher que les Malgaches, par contre, leur rendement dépasse celui de ces derniers dans une proportion au moins égale à l'augmentation de salaire, à condition, toutefois, qu'ils puissent supporter le climat de la Grande Île ; l'équilibre est donc rétabli par l'importance de la production et il reste en outre l'avantage que celle-ci est plus rapide et plus régulière. À titre de renseignement, indiquons que les travailleurs malgaches de Belanitra sont payés à raison de 20 francs par mois et reçoivent 800 grammes de riz par jour ; en outre, le montant de l'impôt leur est avancé par le concessionnaire. Les laveurs d'or à la battée, au nombre d'une centaine environ, sont presque tous des Hova, descendus de l'Imérina, comme on l'a déjà dit ; ils sont surtout employés à la prospection des gisements ; ils exploitent aussi à la tâche les parties qui, pour une cause ou pour une autre, ne sont pas utilisables par d'autres méthodes. D'après les premiers résultats obtenus pendant les quelques écoulés depuis l'ouverture des travaux, M. Boussand fonde de sérieuses espérances sur la concession de Belanitra et compte faire dans les terrains non encore explorés de nouvelles et intéressantes découvertes.

À l'exploitation aurifère est jointe une entreprise agricole qui n'en est encore qu'à ses débuts, mais qui, bien conduite et installée dans un pays fertile, semble avoir les plus sérieuses de réussite. La société d'Anasaha, dont M. Boussand est le représentant à Madagascar, a acheté à cet effet, 200 hectares de terrains compris dans le périmètre de la concession minière. Il y a été créé une vanillierie sous bois comprenant 11.000 pieds provenant de boutures et actuellement en parfaite reprise ; en outre, on doit entreprendre dans le courant de l'année des essais de café Libéria et arabica et de thé, qui seront pratiqués dans les parties du domaine qui semblent le mieux se prêter à ce genre de culture. Il faut signaler aussi, comme particularité très intéressante de cette concession, une magnifique chute, l'une des plus belles certainement de Madagascar, qu'on découvre dans un site des plus pittoresques et formée par une immense coupure de la rivière Ambatomiaina, qui tombe à pic, de 80 mètres de hauteur. Le débit, en saison sèche, devant varier de 15 à 20 mètres cubes par seconde, cette chute peut fournir théoriquement de 12 à 1.500 chevaux de force.

En résumé, le gouverneur général a pris le plus vif intérêt à sa visite de Belanitra, où un sérieux et intelligent effort a été fourni depuis le commencement des installations ; il s'est plu surtout à constater l'heureuse initiative prise par M. Boussand de mener de front, dans une même entreprise, une exploitation industrielle et une exploitation agricole appelées à se faire valoir l'une l'autre, permettant de mettre en œuvre toutes les ressources du pays et d'utiliser, en toute circonstance et à divers genres de travaux, le personnel employé sur la concession.

*Recueil des sociétés coloniales et maritimes, 1902*

[221] Société des gisements aurifères d'Anasaha à Madagascar.

Siège social : 39, rue Thomassin, Lyon. — T. 1084. — Adresse télégraphique : Anasaha, Lyon. Code télégraphique : A. B. C. — Administrateurs : M. [César] Bouvier, président ; MM. Léon Boussand, administrateur délégué ; Lucien Boussand, [Henri] Duclaux-Monteil, Jules Fisch et [Gabriel] de Magneval. — Commissaire : M. Canavy. — Directeur : M. [J.-B.] Sescou. Objet : l'exploitation des concessions aurifères d'Anasaha et de Voromahery près de Tsinjoarivo (Madagascar). — Capital : Le capital social est de deux cent mille francs en 8.000 actions de 25 francs. — Bilan : 30 juin.

---

La reprise des mines d'or à Madagascar  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 27 avril 1905)

.....  
La Société d'Anasaha était constituée au capital de 200.000 fr. représenté par 8.000 actions de 25 fr. Sur ces 8.000 actions, 2.000 furent attribuées au Syndicat, et 6.000 actions furent souscrites en numéraire (c'est-à-dire 150.000 fr.) ; une somme de 50.000 fr. fut, en outre, remise au Syndicat, en sorte que le capital numéraire de l'Anasaha, celui avec lequel elle allait travailler, fut net de 100.000 fr.

Le capital social est aujourd'hui de 1 million. Voici comment : les 8.000 titres de 25 fr. ont été considérés comme actions de 100 fr., et 2.000 titres nouveaux ont été offerts aux actionnaires au prix de 300 fr., du 20 au 25 mars 1905.

Les affaires de ces deux sociétés ont été toujours relativement prospères. Mais voici que sur le bruit de la découverte de filons d'une très grande richesse, les titres de ces deux sociétés, qui oscillaient dans la première quinzaine de mars autour de 3.000 fr. pour le Syndicat et de 400 fr. pour l'Anasaha, ont fait des bonds énormes. L'agitation est extrême à Lyon. Tel aurait été l'engouement que la corbeille des agents de change a dû être agrandie et qu'on a établi provisoirement des piquets reliés par une corde maintenant le public comme pour un spectacle forain.

---

Société des gisements aurifères d'Anasaha  
(*Le Journal des chemins de fer, des mines et des travaux publics*, 6 mai 1905)

La Société des gisements aurifères d'Anasaha... est une filiale du Syndicat d'exploration à Madagascar et a été constituée en 1897, au capital de 200.000 fr., représenté par 8.000 actions de 25 fr. chacune.

La Société avait pour objet l'exploitation de la concession aurifère d'Anasaha, district d'Ambohimandrosa (Madagascar). Le Syndicat lyonnais d'exploration à Madagascar apportait à la société la concession pour l'exploitation de l'or dénommée Anasaha, obtenue par elle le 9 janvier 1897, s'étendant sur une superficie de 2.000 hectares et située entre le village d'Anasaha et le confluent des rivières d'Amborombola et Ankasapotaka. En rémunération de cet apport, il était attribué au Syndicat lyonnais d'exploration à Madagascar : 1° Une somme de 50.000 fr. en espèces ; 2° Une semblable somme de 50.000 fr. représentée par 2.000 actions de 25 fr. chacune entièrement libérées. Sur les bénéfices nets, il est prélevé :

1° 5 % destinés à la réserve légale, ce prélèvement cessant d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social ;

2° 10 % pour le conseil d'administration ;

3° 85 % pour les actionnaires.

La concession cédée par le Syndicat Lyonnais d'exploration à Madagascar à la Société d'Anasaha n'ayant pas donné les résultats prévus, on y ajouta ultérieurement d'autres propriétés, moyennant l'attribution au Syndicat, d'une participation de 50 % sur les bénéfices qui seraient obtenus. C'est précisément sur ces propriétés qu'a été découvert le filon aurifère dont on s'est tant occupé ces temps derniers.

Aux termes d'une délibération en date du 10 mars 1905, les actionnaires de la Société des gisements aurifères d'Anasaha, réunis en assemblée générale, ont décidé que le capital social de 200.000 francs, divisé en 8.000 actions de 25 fr., serait, à l'avenir, divisé en 2.000 actions de 100 fr., que le capital social serait porté à 400.00 francs au moyen de l'émission de 2.000 actions d'une valeur nominale de 100 fr., à souscrire contre numéraire, et à charge de paiement d'une prime de 200 fr. par action à verser intégralement, comme la souscription elle-même.

Les bénéfices ont été de 30.284 fr. 75 pour l'exercice 1900-1901 (1<sup>er</sup> juillet au 30 juin), de 23.404 fr. 91 pour l'exercice 1901-1902, et de 33.580 fr. pour l'exercice 1903-1904. Il a été distribué, pour l'exercice 1901-1902, 2 fr. 50 par action, et pour l'exercice 1903-1904, 2 fr. 50 par action.

Le conseil d'administration de la Société des gisements aurifères d'Anasaha est ainsi composé : MM. [César] Bouvier, président ; Léon Boussand, administrateur délégué ; Lucien Boussand, [Henri] Duclaux-Monteil, [Jules] Fisch, [Gabriel de] Magneval, Roger Balmont.

---

L'or à Madagascar  
(*Le Journal des finances*, 10 juin 1905)

II. — Société des gisements aurifères d'Anasaha. — Cette entreprise est la filiale de la précédente.

Elle a été constituée en septembre 1897, au capital de 200.000 francs, représenté par 8.000 actions de 25 francs.

En mars 1905, il a été décidé d'échanger quatre actions de 25 francs contre une action de 100 francs en même temps que le capital serait porté à 400.000 francs. Il est donc représenté aujourd'hui par 4.000 actions de 100 francs.

La Société d'Anasaha a distribué, pour chacun des trois derniers exercices, un dividende de 10 %, soit 2 fr. 50 par action de 25 francs.

---

REVUE DU COMPTANT EN BANQUE  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 31 janvier 1906)

Un nouveau communiqué du Syndicat Lyonnais et de la Société d'Anasaha mentionne que le dernier rapport de M. Chabert, ingénieur, qui dirige les travaux des gisements de Beforona, constate que la teneur en or du filon de Grigri ne s'améliore pas en profondeur et que l'allure des travaux fait craindre la disparition du filon. Par contre, l'exploitation des alluvions est en progression. C'est là une bien mince consolation pour ceux qui ont acheté aux cours du boom.

---

BOURSE DE LYON  
Valeurs diverses

*(La Cote de la Bourse et de la banque, 27 avril 1906)*

Un communiqué du Syndicat lyonnais et de la Société d'Anasaha nous apprend que le dernier rapport de M. Chabert, ingénieur, qui dirige les travaux des gisements de Beforona, constate que la teneur en or du filon de Grigri ne s'améliore pas en profondeur et que l'allure des travaux fait craindre la disparition du filon. Par contre, l'exploitation des alluvions est en progression.

---

*(Le Capitaliste, 18 juillet 1907)*

Le Syndicat lyonnais [d'exploration] de Madagascar est à 600. L'Anasaha fait 225. L'assemblée générale annuelle de ces deux sociétés aura lieu le 30 juillet et sera suivie d'une réunion extraordinaire où il sera communiqué aux actionnaires un projet de fusion entre les deux entreprises. En vue de cette fusion, le capital versé sur les actions Syndicat lyonnais serait remboursé, et il serait distribué un dividende de 5 fr. brut aux actions Anasaha.

---

*(Le Capitaliste, 2 septembre 1907)*

Le Syndicat lyonnais [d'exploration] de Madagascar est délaissé à 480, Les actionnaires, dans leur dernière assemblée générale extraordinaire, ont voté l'absorption de la Société Anasaha, et nommé une commission chargée d'examiner, conjointement avec le conseil d'administration, les conditions de cette absorption.

---

*(Le Capitaliste, 13 février 1908)*

Les Gisements d'Anasaha se présentent à 218.

Un projet de fusion de cette Compagnie avec le Syndicat lyonnais d'exploration de Madagascar serait arrêté, en principe, entre les conseils d'administration des deux sociétés et une commission d'actionnaires nommée à cet effet. L'échange se ferait titre pour titre pour l'Anasaha et pour le Syndicat lyonnais, à raison de cinq actions nouvelles pour deux actions Syndicat.

---

Suite :

1908 (septembre) : fusion du Syndicat lyonnais d'exploration de Madagascar et de la Société des gisements aurifères de l'Anasaha au sein du Syndicat lyonnais de Madagascar.

[www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Synd.\\_lyonnais\\_Madagascar.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Synd._lyonnais_Madagascar.pdf)